

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 26 AOÛT 2022

D.R.C.L

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 54 /22/CKK**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 9
Procuration : 1
Votants : 20

**Objet : Demande de
subvention-Fonds des
Outre-Mer**

**La convocation du
conseil municipal a été
faite le 11/08/2022**

**N° d'enregistrement
..... du
.....**

**Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le
.....**

**Et de la réception à la
préfecture le
.....**

L'an deux mille vingt et deux, le 21 août, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Étaient présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AHAMADA Salama, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, HALIDI Riziki, MOUAYADI Mariame, SOILIH FOUNDI Imadoudine, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, MOUSSA Hamidou, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, AYOUBA Assani-Soufiane, ALI Marise, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, OUSSENI Dawiridine, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, OUSSENI Faina, ABOUDOU Said

Représentés par procuration : ALI MCOLO Tissianti (MOUSSA Hamidou)

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZOUNDINE Affoussati, MOHAMED Anissa, SAINDOU Fatima, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafidine, ALISAID Said, BOINA Roukia

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Mariame MOUAYADI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le rapport de présentation n°8 du 21 août 2022 portant subvention Fonds des Outre-Mer-AFD -Couverture et à la mise aux normes du plateau sportif de Kani Kéli.

Monsieur le maire rappelle qu'en égard à l'augmentation continue des pratiquants du sport dans les clubs, de l'utilisation de plus en plus fréquente de nos équipements par les scolaires et de la croissance de la population d'une manière générale, la commune souhaite anticiper les besoins en matière d'équipements de grande comme de moyenne envergure.

C'est ainsi que la commune porte le projet de mise aux normes fédérales et la couverture du plateau de Kani Kéli.

Pour lancer les études de maîtrise d'œuvre, l'AFD a souhaité nous accompagner dans le cadre du Fonds des Outre-Mer, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Trajectoire 5.0, lancée en 2019 par le ministère des Outre-mer, qui s'articule autour de 5 objectifs : « 0 carbone », « 0 déchet », « 0 polluant », « 0 exclusion », « 0 vulnérabilité » et qui constitue le cadre d'application durable des politiques publiques du Livre bleu Outre-mer.

L'Agence Française de Développement finance des actions par le FOM s'inscrivant dans au moins un des « 0 » de la Trajectoire Outre-mer 5.

Pour cette année, l'AFD accompagne la commune pour se doter d'un document de planification permettant de programmer les grands projets d'infrastructures et d'aménagement de la commune et dans l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la couverture et à la mise aux normes du plateau sportif de Kani Kéli.

Pour rappel le programme des travaux porteront sur :

- La reprise de la plateforme par application d'un revêtement en sol sportif ;
- La pose des agrès comprenant, les poteaux, les panneaux de basket, les filets...
- La Réalisation de gradins et vestiaires (phase 2) ;
- L'aménagement d'aire de stationnement et des espaces de circulation.
- Reprise des évacuations des eaux pluviales

Pour la couverture du plateau, la commune a fait le choix technique de la réaliser avec une charpente bois lamellé-collé et d'une couverture par membrane textile composite assurant un éclairage naturel sur toute la surface du bâtiment.

Une subvention de 80 000 euros est accordée à la commune pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- d'autoriser M. le maire à solliciter le Fonds des Outre-Mer à hauteur de 80 000 euros pour l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la couverture et à la mise aux normes du plateau sportif de Kani Kéli;
- d'autoriser M. le maire ou son adjoint au maire à signer toutes pièces administratives nécessaires à cette demande et notamment la convention de financement.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI

